

RÉUNION DU 3 DECEMBRE 2020

Le 3 décembre 2020 à 20 heures 30 minutes, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Terre-et-Marais, à la salle des fêtes de Sainteny, dans le cadre des mesures sanitaires liées au Covid-19.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 19 – M. Jean-Pierre Jacquet, M. Gilbert Michel, Mme Chantal Lelavechef, M. Florent Silières, Mme Nathalie Muller, M. Alain Langlois, Mmes Martine Coquoin, Nelly Bataille, Annick Minerbe, Rachel Minerbe, MM. François Cardin, Bertrand Lecoeur, M. François Poisson, Mme Mariette Gardie, M. Sébastien Lemonchois, MM. Lionel Lepourry, Paul Quinette, Mmes Lise Bourdon, Clothilde Lepourry.

Absents : /

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : Mme Lise Bourdon

Date de convocation : 27 novembre 2020 affichée le 27 novembre 2020

Le compte rendu de la réunion du 5 novembre 2020 a été validé à l'unanimité des votants.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

- Remerciements de l'association des Dynamic's pour l'attribution de la subvention 2020 qui leur a permis de relancer leur activité.
- La pose des décorations de Noël aura lieu le lundi 7 décembre sur les deux communes.
- Chemin derrière la boulangerie : Florent voit avec son collègue qui va nous faire des propositions.
- Le petit journal va commencer à être rédigé. La commission communication se réunit le lundi 7 décembre pour les premières informations. Si vous avez des idées de sujet, ne pas hésiter à les communiquer.
- Distribution des bons pour les anciens : les bons sont répartis entre chaque conseiller et la distribution doit se faire d'ici dimanche 6 décembre.
- Recettes des droits de mutation sur la commune (vente de biens) : 44 000 € à ce jour pour 26 000 € prévus au budget
- Antenne mobile : suivant les informations obtenues, Free n'était pas au courant que l'antenne n'était pas en route. A ce jour, aucune date n'est fixée pour la mise en fonctionnement.

DELIB 2020.11.01 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D EAU POTABLE –

Rapporteur : Alain Langlois

Conformément à l'article L2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable du SDeau50 a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux du SDeau50 puis au comité syndical du 8 octobre 2020.

La commune de Terre-et-Marais est adhérente au comité local d'eau potable (CLEP) de Sainteny avec 5 autres communes. Il dessert 2 274 habitants soit 1 254 abonnements pour un volume consommé comptabilisé de 286 281 m3.

Les recettes de vente d'eau, en HT, s'élève à 253 330.45 €, avec un prix TTC du service au m3 pour un contrat de 120 m3, de 1.49 €. Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente s'élève à 10.54 %.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité des votants, de valider le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable présenté par le Clep Sainteny tel qu'annexé à la présente délibération.

INFORMATIONS SUR LE SDEAU 50

M. Alain Langlois, maire délégué et président du Clep Sainteny, informe le conseil municipal que des travaux sont prévus sur le château d'eau, pendant 6 mois, pour un montant estimatif de 356 000 €, dont 40 % seront pris en charge par le Sdeau 50.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION HYGIENE ET ASSAINISSEMENT – Rapporteur : Florent Silières

La commission assainissement s'est réunie le lundi 23 octobre afin d'évoquer le besoin de financement nécessaire au budget annexe assainissement dans les années à venir en vue des travaux de réhabilitation à prévoir. En effet, suivant le bilan effectué sur le service assainissement, et étude des comptes, il en ressort, pour l'année 2020 :

- Dépenses de	41 080.68 €
- Recettes de	<u>37 242.04 €</u>
- Soit un déficit de	3 838.64 €

Afin de provisionner le budget assainissement, la commission envisage de prévoir une augmentation, à compter du 1^{er} janvier 2021, de :

- 10 € du montant HT de la prime fixe soit 50 € HT
- 2 % du taux de traitement des eaux usées soit 1,224 % HT

Pour information, sur la base d'un retraitement pour 120 m3 (consommation moyenne annuelle pour un ménage (référence Insee), cela donnerait

Facture base 120 m3	Tarif 2020	augmentation	Tarif 2021
- forfait fixe annuel	40.00	+ 10 €	50.00
- retraitement pour 120 m3 (1.20 % en 2020, 1,224 % en 2021)	144.00	2 %	146.88
- redevance modernisation réseau (0.24 € du m3)	28.80		28.80
Montant HT	212.80		225.68
TVA 10 %	21.28		22.57
Total TTC	234.08		248.25
		soit une augmentation de	14.17

Une information en ce sens sera notifiée dans le journal communal de septembre prochain.

DELIB 2020.11.02 – BUDGET ASSAINISSEMENT – AUGMENTATION DES TARIFS – rapporteur : Florent Silières

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, après avoir entendu le compte-rendu de la commission hygiène et assainissement, donne son accord pour l'augmentation des tarifs, à compter du 1^{er} janvier 2021, soit :

- Une prime fixe de 50 € HT
- Un taux de traitement des eaux usées de 1.224 % HT.

REGISTRE DES PERSONNES VULNERABLES ET NOMINATION REFERENT 'COVID' – rapporteur : Jean-Pierre Jacquet

Mme Chantal Lelavechef, adjointe en charge des affaires sociales fait lecture d'un courrier de la préfecture demandant aux collectivités de mettre en place un registre communal des personnes vulnérables.

Après informations prises, un registre avait été ouvert lors de la première demande (canicule 2003) mais personne ne s'est inscrit et il n'est pas possible à la collectivité d'inscrire elle-même des noms. Une information va être donnée en ce sens à la préfecture.

Un nouveau registre va être élaboré par le secrétariat de la mairie où les personnes concernées (âgés de plus de 65 ans, isolés) pourront venir s'inscrire.

Celle-ci demande également qu'un référent 'covid' soit nommé au sein du conseil municipal afin d'organiser au mieux la réponse à la pandémie. Après consultations, Mme Nelly Bataille a été nommée référente 'covid'.

COMPTE RENDU DES TRAVAUX EN COURS – M. Alain Langlois

Aménagement des anciennes écoles de Saint-Georges-de-Bohon

- Le marché n'est toujours pas paru dans le journal (au mercredi, voir dans le journal de jeudi) malgré les relances faites régulièrement auprès de l'architecte.

Containers d'ordures ménagères

- Après informations prises auprès des services des ordures ménagères de la communauté de communes de la Baie en Cotentin, il n'y a plus, pour l'instant, de conteneurs disponibles pour en mettre, notamment, auprès des colonnes de tri.

DELIB 2020.11.03 – RENOUELEMENT DES BAUX RURAUX – Rapporteur : Florent Silières

M. Gilbert Michel étant concerné par le sujet, ne participe pas au vote.

M. Florent Silières informe le conseil municipal que des baux de location de différentes parcelles de marais du territoire aux 14 mai 2020 et 31 décembre 2020. Il propose de les renouveler, pour 9 ans, révisables tous les 3 ans, en fonction du tableau ci-dessous.

Numéro des parcelles	Nom de la parcelle	Locataires	Superficie	Location du	au
ZB 31	La Perruque	Julien CAMBERNON - 6 Village la Perruque - Sainteny - 50500 TERRE ET MARAIS	1 ha 64 a 60 ca	14/05/2011	14/05/2020
B1	Bléhou	EARL Lepourry J.F. - 24 village de Bléhou - Sainteny - 50500 TERRE ET MARAIS	7 ha 73 a 00 ca	01/01/2012	31/12/2020
B2	Bléhou	EARL Samuel HODEY - 11 village de Neuville - Sainteny - 50500 TERRE ET MARAIS	4 ha 04 a 00 ca	01.01.2012	31.12.2020
B3	Bléhou	Michel Legret - Gaec Mimosa - 10 village Boisgrimot - Sainteny - 50500 TERRE ET MARAIS	5 ha 80 a 00 ca	01.01.2012	31.12.2020
B4	Bléhou	GAEC de la Fresnerie LAURENT - 3 village la Fresnerie - Sainteny - 50500 TERRE ET MARAIS	7 ha 42 a 00 ca	01.01.2012	31.12.2020
B5	Bléhou	Earl de la Ferme de Neuville - Vincent LEGRET - 22 village Neuville - Sainteny - 50500 TERRE ET MARAIS	6 ha 81 a 00 ca	01.01.2012	31.12.2020
B7	Bléhou	Julien CAMBERNON - 6 village la Perruque - Sainteny - 50500 TERRE ET MARAIS	7 ha 90 a 00 ca	15.05.2011	14.05.2020
B8	Bléhou	GAEC Marion - 3 village la Perruque - Sainteny - 50500 TERRE ET MARAIS	4 ha 90 a 00 ca	01.01.2012	31.12.2020
B9	Bléhou	Jean-Louis LEMARINEL - 8 village la Haute Cour - Sainteny - 50500 TERRE ET MARAIS	5 ha 20 a 00 ca	01.01.2012	31.12.2020
G13	St Germain	Julien CAMBERNON - 6 Village la Perruque - Sainteny - 50500 TERRE ET MARAIS	3 ha 00 a 40 ca	15.05.2011	14.05.2020
ZB21 p	Lot 30A	EARL HUANVILLE (Poisson Xavier) - 5 La Grande Huanville - 50580 SAINT LO D'OURVILLE	6 ha 82 a 00 ca	01.01.2012	31/12/2020
A78a - B 129	Lot 33	GAEC DU PETIT PRIEURE (Lepetit) - 29 rue du Prieuré - Saint Georges de Bohon - 50500 TERRE ET MARAIS	8 ha 20 a 00 ca	01.01.2011	31/12/2019
A78a - B 129	Lot 35	GAEC DU PETIT PRIEURE (Lepetit) - 29 rue du Prieuré - Saint Georges de Bohon - 50500 TERRE ET MARAIS		01.01.2011	31/12/2019

☒ - A78 a	Lot 48	GAEC FOSSEY (Vincent Franck Fossey) - 2 rue de Hotot - Saint Georges de Bohon - 50500 TERRE ET MARAIS	8 ha 42 a 00 ca	01.02.2012	31/12/2020
☒ - A78 b	Lot 49	GAEC DES BOHONS (Michel G.) - 5 rue du Douit - Saint-Georges-de-Bohon - 50500 TERRE ET MARAIS	8 ha 42 a 00 ca	01.02.2012	31/12/2020
A78a	Lot 30A	EARL HUANVILLE (Poisson Xavier) - 5 La Grande Huanville - 50580 SAINT LO D'OURVILLE	3 ha 05 a 00 ca	01.01.2012	31/12/2020
ZD 35 p	La Rivierette - Lot 12	GAEC DES BOHONS (Michel G.) - 5 rue du Douit - Saint-Georges-de-Bohon - 50500 TERRE ET MARAIS	1 ha 59 a 47 ca	01.02.2012	31.12.2020

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, décide de renouveler, pour une nouvelle durée de 9 ans, les baux en fonction du tableau ci-dessus.

DELIB 2020.11.04 – ATTRIBUTION DE PARCELLES VACANTES – rapporteur : Gilbert Michel

Messieurs Jean-Pierre Jacquet et Florent Silières, concernés par le sujet, ne prennent pas part au vote.

M. Gilbert Michel, adjoint en charge de la commission rurale, informe le conseil municipal que trois parcelles de marais se trouveront disponibles à compter du 1^{er} janvier 2021 à savoir :

- . marais des Giés : une parcelle de 9 ha 20 a 00 ca,
- . marais de l'Arbre : une parcelle de 5 ha 95 a 00 ca,
- . marais du Flaguet : une parcelle de 3 ha 66 a 07 ca divisée en deux lots.

Une affiche d'appel à candidature a été apposée dans les deux mairies. Trois personnes se sont portées candidates :

- . M. Florent Silières de l'EARL Le Coudray pour les parcelles du marais des Giés et du marais de l'Arbre,
- . M. Alexis Corbin pour les parcelles du marais des Giés et du marais de l'Arbre,
- . l'Earl Hodey (Samuel Hodey) pour les parcelles du marais des Giés, du marais de l'Arbre et du marais du Flaguet.

La commission rurale s'est réunie le lundi 23 novembre 2020 pour étudier le dossier.

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, décide d'attribuer les parcelles libres suivant le détail ci-dessous :

- Parcelle du marais de l'Arbre : M. Alexis Corbin pour le Gaec du Manoir de la Vallée – 7 Rafoville – Sainteny – 50500 TERRE ET MARAIS
- Parcelle du marais des Giés : M. Florent Silières pour l'Earl Le Coudray – 1 La Haute Cour – Sainteny – 50500 TERRE ET MARAIS
- Parcelle du marais Flaguet : l'Earl Hodey représentée par M. Samuel Hodey – 11 Village de Neuville – Sainteny - 50500 TERRE ET MARAIS

DELIB 2020.11.05 – RENOUELEMENT DE VENTE D'HERBE - Rapporteur : Gilbert Michel

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, donne son accord pour le renouvellement de la vente d'herbe de la parcelle communale cadastrée ZN 28 à l'Earl de Verboeuf dont le siège se situe Verboeuf – 2 route de la Renardière – Sainteny – F50500 TERRE ET MARAIS, à effet au 1^{er} janvier 2021 pour un montant de 80 €.

DELIB 2020.11.06 – BUDGET PRINCIPAL – ADMISSION EN NON VALEUR – Rapporteur : Jean-Pierre Jacquet

M. Jean-Pierre Jacquet, maire, communique au conseil municipal la demande effectuée par les services de la trésorerie concernant différents titres émis à l'encontre de différents tiers sur 2017 (emplacement de parking), 2018 et 2019 (reliquat de locations de salle des fêtes) dont une partie n'est pas recouverte malgré les diverses démarches effectuées par le service des finances publiques.

M. le maire demande d'admettre en non-valeur la somme de 55.18 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide :

- d'admettre en non-valeur la somme de 55.18 €,
- autorise M. le maire à effectuer les démarches comptables nécessaires.

DELIB 2020.11.07 – CONVENTION CADRE MANCHE NUMERIQUE POUR ASSISTANCE TELEPHONIQUE – Rapporteur : Jean-Pierre Jacquet

M. le maire rappelle que la commune adhère à la compétence 'services numériques' de Manche Numérique, notamment pour le suivi du logiciel Berger Levrault (comptabilité, état civil, élections, etc.). Il est demandé de formaliser les relations contractuelles par une convention-cadre présentant les prestations services.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, donne son accord pour que M. le maire signe la convention-cadre.

RESILIATION DE BAUX DE DEUX LOGEMENTS – Rapporteur : Chantal Lelavechef

Mme Lelavechef, adjointe en charge des logements informe le conseil municipal que la commune a reçu deux résiliations de baux de logements, à savoir :

- 2 rue de la Semellerie à Saint-Georges-de-Bohon, au dessus de la mairie (libre au 01.02.21)
- 11 rue de la 83^e Division à Sainteny, au dessus du groupe scolaire (libre au 01.03.21)

La commission logement s'est réunie ce jeudi pour évoquer le sujet

Pour ce qui est du logement de Saint-Georges-de-Bohon, du fait des prochains travaux dans les anciennes écoles, dont le logement attenant, il va être proposé au locataire actuel de déménager dans ledit logement.

Pour ce qui est du logement de Sainteny, une affiche va être apposée dans les mairies et dans différents commerces pour informer de la vacance du logement qui pourra être disponible dès le 1^{er} janvier 2021.

DELIB 2020.11.08 -RESILIATION DE BAUX DE DEUX LOGEMENTS – Rapporteur : Chantal Lelavechef

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les propos de Mme Chantal Lelavechef, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, prend note des informations à savoir la vacance des logements situés

- 2 rue de la Semellerie à Saint-Georges-de-Bohon au 1^{er} février 2021
- 11 rue de la 83^e Division à Sainteny au 1^{er} mars 2021

LOGEMENT AU DESSUS DE LA MAIRIE – rapporteur : Jean-Pierre Jacquet

M. le maire rappelle le projet de reprise du logement au-dessus de la mairie pour l'éventuel agrandissement des locaux de la mairie. Après contact avec le locataire actuel, ce dernier n'est pas contre repartir dans un logement HLM qui pourrait se libérer sur la commune.

DELIB 2020.11.09 - BONS CADEAUX POUR LES AINES – Rapporteur : Chantal Lelavechef

Mme Chantal Lelavechef revient sur la délibération 2020.09.04 relative à la distribution de bons pour les aînés du fait qu'au vu des situations sanitaires passées et actuelles, les traditionnels repas des aînés ont été annulés.

Après contact avec les services des finances, il est nécessaire de préciser que cette action émane de la compétence sociale de la commune (repas organisés par l'ancien CCAS):

- Les bons sont attribués aux personnes âgées de 70 ans et plus suivant la liste annexée,
- Les bons distribués sont nominatifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants confirme la délibération 2020.09.04 et ses applications suivant les termes ci-dessus.

DELIB 2020.11.10 – BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE n° 1 – ANNULE ET REMPLACE

M. le maire informe le conseil municipal que la dépense liée au levé topographique des HLM (lotissement Les Châtelets) a été payée sur le budget communal alors que la dépense aurait dû faire l'objet d'une écriture sur le budget du lotissement. Par mesure dérogatoire, et après accord des services de gestion comptable de Saint-Lô, il conviendra d'amortir totalement le montant de cette étude, au compte 6811/042 – Dotation aux amortissements.

Les crédits au compte 6811/042 n'étant pas suffisants, il est nécessaire de les augmenter suivant les écritures ci-dessous :

D. 615221 – entretien des bâtiments	- 1 182.00 €	
D. 023 – virement à la section d'investissement		+ 1 182.00 €
D. 6811/042 – dotations aux amortissements		+ 1 182.00 €
R. 021 – virement de section de fonctionnement		+ 1 182.00 €
R. 23031/040 – intégration frais d'études		+ 1 182.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, donne son accord pour modifier le budget communal en fonction des écritures ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

- M. François Poisson demande quels sont les travaux qui ont été réalisés au niveau de la pharmacie voici deux semaines. Il lui est indiqué qu'il s'agit de travaux dus à un affaissement.
- M. François Poisson demande à ce que les travaux éventuels à prévoir sur les routes départementales situées sur la commune soient définis par la commission 'aménagement rural'.
- Mme Mariette Gardie a constaté des soucis au niveau du haricot situé au 'cédez le passage' au sortir de la rue de la 83^e Division sur la D971 : il faudrait rappeler aux personnes de prendre cette route dans le bon sens de circulation.
- M. Bertrand Lecoer fait remarquer que le car du lycée emprunte la D97 (route de Gorges le long du stade de football) et que c'est très juste. Nombre de personnes se retrouve au fossé.
- La municipalité organisera la cérémonie des vœux avec le personnel, en comité restreint, le vendredi 18 décembre à 19 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.